

Accord Bureaux à " Priorité Sociétale "

La prime aux signataires... Pas aux postier-es !

Dans la saga des accords de 2015-2018, celui sur les " BPS " est un cran supplémentaire dans la manipulation ■ A tel point que la direction du Réseau s'est lancée dans une campagne d'explication ou plutôt de promotion ■ Les signataires (CFDT, FO, CFTC et CGC) n'ont pas dû bien faire leur boulot : La preuve par les faits !

■ Le préambule, "La volonté de La Poste est d'apporter à chaque client un service de qualité, adapté à ses besoins, quel que soit le lieu où il vit. Cela est d'autant plus vrai dans les quartiers considérés comme sensibles, où la présence postale est essentielle pour répondre aux besoins des plus fragiles." La direction est prise en flagrant délit de mensonge. En effet, sa stratégie en matière de "présence postale" n'a pas changé depuis l'accord. Les bureaux sont toujours " transformés " en " Relais Poste ", subissent des réductions d'horaires d'ouverture ou des fermetures intempestives faute de personnel suffisant... quartiers dits sensibles ou pas !

■ La Poste annonce 1 900 bureaux couverts par l'accord. Où a-t-elle pris ce chiffre ? Dans l'accord ? Non ! Il fallait céder au chantage et signer pour avoir la liste des bureaux...

■ Qu'apporte cet accord ? Des strates ! Non seulement les mesures sont des mesurottes mais tout le monde ne peut pas y prétendre ! En " strate 1 " on a droit au sourire du patron... et encore pas toujours !

■ Il y a " des mesures spécifiques d'organisation et de conditions de travail ", 135 positions de travail promises... pour les bureaux en strate 3 ! Cela représente combien de position par Secteur ? Un renfort le samedi matin ?

■ " Une reconnaissance renforcée ", une indemnité est bien prévue lors d'une arrivée en " BPS ", la direction n'ose plus mettre le montant (3 x 1 000 €/an) de cette mesure " phare ". C'est sûr, encore une fois la strate 1 n'est pas concernée et les collègues venant d'un bureau BPS non plus ! Quant aux recrutements, où sont-ils ? Sur les années 2017-2018, 7 712 départs pour 1 898 embauches, une pour quatre !

Cette campagne patronale pourrait prêter à sourire. Sauf que cette énergie déployée, sans compter le fric, ne répond en rien à l'aggravation des conditions de travail !

**Pour Sud, la première des urgences c'est l'emploi :
Des embauches et le remplacement de tous les départs !**



Fédération des activités postales et de télécommunication

25/27 rue des envierges 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34
mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

